

Règlement du concours photo Gasconne des Pyrénées 2020 Organisé par le Groupe Gascon Du 15 juillet au 15 octobre 2020

Article 1: Organisateur et dates du concours

Le Groupe Gascon, association Loi 1901, demeurant à 09100 Villeneuve du Paréage, organise un concours photographique, gratuit et sans obligation d'achat, du mercredi 15 juillet 2020 au jeudi 15 octobre 2020 inclus.

<u>Article 2 : Thèmes</u>

Le concours a pour thème général : « La Gasconne des Pyrénées »

Les participants sont invités à faire preuve d'originalité. A titre d'exemples, voici quelques idées de sujets :

La Gasconne des Pyrénées ... au sommet de la biodiversité ; ... façonne les paysages ; ... et les Hommes ; ... de génération en génération ; ... vue d'en haut ; Ma douce Gasconne des Pyrénées ; Insolite Gasconne des Pyrénées ; Reflet de Gasconne des Pyrénées ; Complicité avec la Gasconne des Pyrénées etc.

Article 3 : Conditions d'accès au concours photo

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les photographes amateurs et professionnels âgés d'au moins 18 ans au 15 juillet 2020, ou d'au moins 11 ans au 15 juillet 2020 pour la catégorie jeunes.

Trois catégories sont considérées dans ce concours :

- Amateurs d'au moins 18 ans
- Professionnels de la photographie, d'au moins 18 ans
- Jeunes amateurs, entre 11 et 18 ans en date du 15 juillet 2020.

Les salariés de l'association organisatrice du présent concours, ne pourront pas participer à ce concours.

Une seule participation est autorisée par personne, avec un maximum de trois photos.

Article 4 : Modalité de participation

La participation au concours photographique est gratuite, et sans obligation d'achat. Pour participer, le « participant » doit disposer d'une adresse de messagerie électronique valide.

Le participant doit photographier un ou plusieurs animaux de race Gasconne des Pyrénées sur ces clichés.

Le participant doit envoyer sa(ses) photographie(s) en pièce jointe de son email de participation à l'adresse suivante : gascon@wanadoo.fr

Le matériel utilisé est au libre choix des participants (appareil photo compact ou reflex, numérique, photophone, drone etc.) dans le respect de la réglementation.

Les montages et corrections numériques ne sont pas acceptés.

La photographie doit être adressée en pièce jointe de l'email de participation et, pour être recevable, doit respecter les conditions suivantes :

- le format du/des fichier(s) envoyé(s) est au libre choix du participant parmi ceux-ci : jpeg ou png
- la qualité de la photographie doit être au minimum de 2 Mo
- si la photographie doit faire figurer des personnes physiques, il est obligatoire de recueillir leur consentement éclairé, explicite et nominatif par écrit dans un document signé joint à l'email de participation au concours.
- la photographie doit respecter les animaux et l'environnement dans lequel ils évoluent.
- Chaque photographie téléchargée devra être libre de droit. En conséquence, les participants devront s'assurer en envoyant leur(s) photographie(s) que les conditions suivantes sont respectées :
- la photographie a été prise par le participant et est le fruit de son œuvre originale;
- la photographie ne contient ou ne mentionne aucune marque de commerce, logo ou autre signe distinctif.

Toute photographie envoyée en vue de participer au concours ne devra pas porter atteinte, d'une quelconque manière, à toute personne et ne pas constituer, un outrage aux bonnes mœurs, une incitation à la réalisation de certains crimes ou délits, à une quelconque provocation ou discrimination, à la haine ou à la violence.

L'email de participation, doit contenir en pièce jointe la ou les photographies et, pour être recevable, doit être envoyé pendant la période du concours et comprendre les informations suivantes du participant :

- nom
- prénom
- date de naissance
- numéro de téléphone
- adresse email
- adresse postale
- catégorie (amateur/professionnel/jeune)

Pour chaque photographie proposée, les informations suivantes devront être indiquées dans le corps du mail :

- une proposition de titre pour chaque photographie.
- le lieu et la date de prise de la photographie.

Tout envoi de message incomplet sera considéré comme nul et ne pourra être pris en considération.

Chaque participant devra faire parvenir son email et sa(ses) photographie(s), au plus tard, le jeudi 15 octobre 2020 minuit.

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement du concours photo 2020.

Article 5 : Droits et utilisations

Les participants acceptent de céder les droits des photos envoyées dans le cadre du concours. A l'issue du concours, l'organisateur pourra les utiliser gracieusement dans le cadre de ses activités de promotion et de communication sur tous supports.

Article 6 : Jury et critères de sélection

La sélection des gagnants sera effectuée par un jury composé des salariés du Groupe Gascon, d'un représentant de la commission communication du Groupe Gascon, d'un(e) représentant(e) de la filière viande, et d'un(e) spécialiste de la communication en élevage.

Les photographies seront évaluées par le jury sur leurs valeurs technique, artistique, et leur originalité.

Article 7 : Dotations

La valeur globale des 10 dotations est de **1 000 euros TTC**, répartis dans les catégories suivantes :

Amateurs Adultes	1 ^{er} prix (valeur 150 €)	2 ^{ème} prix (valeur 100 €)	3 ^{ème} prix (valeur 50 €)
Amateurs Jeunes	1 ^{er} prix (valeur 150 €)	2 ^{ème} prix (valeur 100 €)	3 ^{ème} prix (valeur 50 €)
Photographes professionnels	1 ^{er} prix (valeur 150 €)	2 ^{ème} prix (valeur 100 €)	3 ^{ème} prix (valeur 50 €)
Prix spécial	Prix d'une valeur de 100 €		

Les prix gagnés ne pourront en aucun cas être échangés contre de l'argent ou un autre prix.

Article 8 : Remise des prix

Les gagnants désignés seront avertis soit par courriel électronique ou par téléphone, selon les coordonnées indiquées dans le message de participation.

La liste des gagnants sera affichée sur le site <u>www.gasconne.com</u>

La remise des prix sera organisée lors de l'Assemblée Générale du Groupe Gascon en fin d'année 2020 ou à une autre date en fonction des conditions sanitaires du moment.

Article 9 : Obligations

La participation à ce concours implique l'acceptation, sans aucune réserve, du présent

règlement par les participants. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la

conception du concours.

Article 10 : Consentement et données

La participation au présent concours vaut consentement libre et éclairé sur la transmission des données à caractère personnel et d'intérêt légitime, demandées et nécessaires au bon

déroulement du concours (cf. article 4 modalités de participation).

Conformément à la réglementation en vigueur, chaque participant dispose d'un droit d'accès,

de rectification, de modification et de suppression de ses données personnelles.

Article 11 : Responsabilités

Les organisateurs ne pourront être tenus responsable de tout problème lié au déroulement au

concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre chose.

En cas de force majeure les organisateurs se réserve le droit de modifier tout ou partie du

présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours.

Article 12 : Contact

Groupe Gascon

09100 Villeneuve du Paréage

Email: gascon@wanadoo.fr

Tél: 05.61.60.15.30

Fait à Villeneuve du Paréage, le 1er juillet 2020.